



HAL
open science

Sciences de l'homme et de la société

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Sciences de l'homme et de la société. 2017, Université de Reims Champagne-Ardenne - URCA. hceres-02029752

HAL Id: hceres-02029752

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029752>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

École doctorale 555
Sciences de l'homme et de la société

Université de Reims Champagne-Ardenne

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 01/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Gilles Brougère, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Membres du comité d'experts

Président :

M. Gilles BROUGÈRE, Université Paris 13

Experts :

Mme Carole CHAPIN, Adoc Métis - Strasbourg

M. Bernard CRETTEZ, Université Paris II Panthéon-Assas

M. Claude PEREZ, Université Aix-Marseille

Délégué scientifique du HCERES :

M. Andrea DEL LUNGO

Évaluation réalisée en 2016-2017
sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016
et d'une visite de l'ED en décembre 2016

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Sciences de l'Homme et de la Société* (ED SHS, n°555) de l'Université Reims Champagne-Ardenne (URCA) accueille l'ensemble des doctorants en Lettres, Sciences humaines et sociales (LSHS) de l'université et regroupe les dix unités de recherche (UR) couvrant ces domaines. Il s'agit donc d'une ED largement multidisciplinaire qui a connu durant le dernier contrat des modifications importantes de périmètre. Une école doctorale sur les mêmes secteurs disciplinaires, mais commune à l'URCA et à l'UPJV (Université Picardie Jules Verne), alors réunies dans le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur *Université Fédérale Européenne Champagne-Ardenne-Picardie*, (PRES UFECAP, dissous en 2014) avait été accréditée pour le contrat en cours ; cette ED commune s'est scindée l'année suivante. C'est sur ce nouveau périmètre que le projet est présenté, avec tout au plus l'association de quelques chercheurs issus d'autres UR d'une ComUE (Communauté d'Universités et d'Etablissements) au sein de laquelle elle continuerait à représenter l'essentiel des forces en LSHS.

L'ED SHS compte 224 doctorants inscrits en 2015-2016 témoignant, au-delà de fluctuations limitées, d'une stabilité sur les cinq dernières années. L'encadrement est assuré par 95 enseignants/chercheurs habilités à diriger des recherches (HDR), chiffre en très légère augmentation sur la même période (taux d'encadrement de 2,4 avec de forts écarts entre encadrants potentiels). Le nombre de soutenances a été de 28 sur la même année (moyenne de 24 sur les six dernières années) avec un rapport soutenances/inscrits de 12,5 % en légère augmentation, reflet de la longueur des thèses (56 mois) et du nombre d'abandons.

Cette ED, qui a connu une situation institutionnelle mais aussi matérielle difficile, a mis en place une offre de formation importante, développe des activités de suivi et d'animation conséquentes, s'attache dans le présent comme dans son projet à respecter le nouvel arrêté du 25 mai 2016. Elle bénéficie d'une forte mutualisation des moyens avec la seconde école doctorale (ED *Sciences Technologies Santé*) portée par l'URCA. Il n'existe pas de collège doctoral, ni au niveau de l'université, ni à celui de la ComUE.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par critère :

- Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

L'ED SHS a dû faire face en cours de contrat à des difficultés indépendantes de sa volonté. Ainsi les aléas liés à la restructuration consécutive à la fin du PRES avec l'UPJV ont conduit à un Conseil d'ED qui n'était plus conforme à l'arrêté (en particulier en ce qui concerne les personnalités extérieures). Les modifications du Conseil ont permis de se rapprocher de la composition officielle qui devra à nouveau évoluer avec l'arrêté du 25 mai 2016. Quatre doctorants siègent au conseil et semblent présents. Les doctorants sont également invités comme auditeurs lors du recrutement des doctorants contractuels. Si sa composition et la fréquence de ses réunions correspondront dans l'avenir aux exigences réglementaires, les modalités de fonctionnement au jour le jour de l'ED sont plus difficiles à percevoir. Le Bureau n'est censé se réunir que trois fois par an (comme le Conseil) et n'est de fait composé que du directeur et du directeur adjoint, l'idée d'y associer les deux chargés de mission (formation et insertion professionnelle) ayant été abandonnée.

Les moyens en personnels administratifs sont insuffisants au point que la situation est jugée « critique » ; la taille et la qualité des locaux ont été réduites suite à des problèmes techniques. Le budget de fonctionnement (35 000 € puis 24 000 €

pour les deux ED) est trop faible pour financer une participation plus importante des doctorants aux colloques (par ailleurs attendue et permettant de bénéficier d'ECTS, *european credit transfert system*). Les aides sont limitées à la participation aux colloques à l'étranger, et ne concernent qu'une dizaine de doctorants volontaires par an. La principale revendication des doctorants porte sur ce point, même s'ils connaissent et admettent d'une certaine façon les contraintes budgétaires de l'URCA. On peut cependant noter que pour l'essentiel, à savoir le financement des heures d'enseignement, la formation, n'est pas imputée sur ce budget. Le fonctionnement témoigne d'une utilisation intéressante du programme ADUM (Accès Doctorat Unique Mutualisé). Le site internet de l'ED est assez fourni, sans être totalement à jour.

Le dispositif de choix des sujets de thèse échappe en grande partie à l'école doctorale, relevant du Conseil académique pour les thèses financées et des UR pour les thèses non financées. En ce qui concerne les thèses financées, le dispositif d'audition des candidats aux contrats ne garantit pas la transparence et l'égalité de traitement, puisque le jury est composé de ceux-là même qui présentent des candidats. Il donne une grande place aux UR et globalement aux personnes concernées qui sont ainsi juges et parties. Pour l'ensemble des thèses la mention requise (Assez Bien) est minimale, et cette exigence semble ne pas avoir été acceptée facilement par toutes les UR de l'ED. Il ne semble pas y avoir d'autres critères pour valider les inscriptions par l'ED. La présentation orale du projet évoque, à l'avenir, la mise en place de commissions de validation des inscriptions à dates fixes.

L'attention apportée aux doctorants sur ressources propres est louable. Il ne semble pas y avoir une distinction entre les salariés engagés dans une activité en relation avec le doctorat et ceux qui ne disposent que d'un « travail d'étudiant ». Les demi contrats doctoraux pour cotutelle posent problème alors que leur mise en place est complexe, ainsi que le reconnaît le directeur de l'ED.

L'adossement scientifique sur les dix équipes d'accueil (EA), toutes représentées au Conseil de l'ED, est tout à fait satisfaisant. L'existence d'une structure fédérative de recherche (SFR) dans le projet pour le futur quinquennal pourra faire progresser les synergies, mais le comité HCERES regrette de n'avoir aucune information sur cette SFR (périmètre, objectifs). Effectivement la visite a montré que ce projet avait été sinon abandonné tout au moins suspendu et n'avait plus de porteur. On peut cependant se demander si les relations entre UR et l'ED sont toujours opérationnelles et satisfaisantes. Le rapport d'auto-évaluation indique ainsi que « la communication avec les directeurs d'unités paraît réduite au strict minimum ». La situation n'est toutefois pas identique pour toutes les équipes. L'intégration des doctorants est en conséquence très variable selon les EA et des conflits internes peuvent, au dire des doctorants auditionnés par le comité, avoir des conséquences sur les conditions de réalisation de la recherche doctorale et d'accès aux financements.

La vie de l'ED n'a pas été facilitée par les évolutions successives auxquelles elle a dû s'adapter, mais la fin d'une ED commune avec UPJV n'est pas apparue comme une mauvaise nouvelle. La mise en place d'une nouvelle région Grand Est constitue toutefois une inconnue supplémentaire. S'il y a une mutualisation importante avec la seconde ED portée par l'URCA, l'organisation en quatre écoles doctorales (dont uniquement l'ED SHS en LSHS) ne permet pas de voir quel sera le fonctionnement global. On peut par ailleurs regretter l'absence d'un projet de collège doctoral à l'échelle de la ComUE. La charte du doctorat est commune aux ED de l'URCA.

L'ED SHS compte 40 % de doctorants étrangers (ce qui correspond à la moyenne nationale) et 10 % des thèses sont en cotutelle, dont la moitié en Europe. On notera une démarche active sur cette dimension internationale : contrats en plusieurs langues, formations linguistiques, etc. 60 % des doctorants ont un master de l'université, 40 % d'une autre université. Il existe donc une certaine attractivité, d'autant que ces 40 % ne correspondent pas aux 40 % d'étrangers qui ont pour une part un master de l'URCA.

Le fait que la ComUE n'ait pas mis en place un dispositif de type collège doctoral dans le cadre du projet quinquennal ne facilite pas la construction du projet de cette école doctorale et sa projection dans l'avenir de façon plus générale. La mutualisation de nombre de ressources au niveau des deux ED de l'université ne s'accompagne d'aucun dispositif de gouvernement au même niveau. Même si la création de cette instance est prévue, beaucoup de flou subsiste à ce sujet.

L'ED s'inscrit dans un paysage difficile marqué par des changements institutionnels auxquels elle doit s'adapter, ce qui ne facilite ni la stabilisation du fonctionnement ni la construction des projets cohérents. Par ailleurs, l'ED SHS a dû faire face à une diminution de ses moyens matériels, alors que les ressources humaines restaient à un niveau assez faible. Dans cette situation difficile, avec un manque de soutien (absence de collège par exemple), la direction de l'école essaie d'assurer au mieux son fonctionnement.

- Encadrement et formation des doctorants

La moyenne d'encadrement se situe à 2,4 par HDR, ce qui semble satisfaisant. Il ne paraît pas souhaitable d'augmenter ce chiffre de façon significative même s'il existe une marge possible de progression.

Si le nombre de doctorants est limité à six par directeur, le fait de compter pour moitié les codirections avec un HDR (la pratique est certes commune à de nombreuses écoles doctorales, mais on doit considérer que la complexité liée à cette situation demande un investissement important de la part des encadrants) permet d'encadrer jusqu'à douze doctorants (sans compter les doctorants inscrits dans d'autres ED, ce qui est difficile à comptabiliser), ce qui est trop important pour permettre un suivi efficace. Dans le projet, il est question, de prévoir un accompagnement des (nouveaux) encadrants, sans que des détails ne soient donnés sur le dispositif. La visite a cependant permis d'évoquer des séminaires d'échanges de pratiques s'appuyant sur les directeurs expérimentés. Le premier stade a été d'organiser une journée d'accueil pour les nouveaux HDR ou nouveaux recrutés.

La formation transversale commune aux deux ED (une cinquantaine d'unités d'enseignements, quatre axes, 500 h en tout sur l'année) est variée et couvre les aspects principaux : pratique professionnelle (exemple la pédagogie), poursuite de carrière, expertises scientifiques, etc. On notera l'existence d'un dispositif d'évaluation et l'intérêt de pouvoir choisir des formations à l'extérieur. Les formations disciplinaires sont délivrées au sein des EA, ce qui paraît logique pour une ED multidisciplinaire.

La vie de l'ED témoigne d'efforts d'animation et une attention au sentiment d'appartenance à l'école : Doctoriales (interrompues à cause d'un financement restreint, puis reprises), MT 180 (« Ma thèse en 180 secondes »), fête de la science, nuit des chercheurs, cérémonie de remise des diplômes, etc. Est également organisée une rentrée de l'ensemble des doctorants de l'URCA qui s'étale sur deux journées. C'est un moment d'intégration au cours duquel est proposée une diversité d'activités, *e.g.* test sur le niveau en langues étrangères, formations.

En ce qui concerne les dispositifs de suivi des doctorants, on notera un véritable effort sur le comité de thèse qui anticipe le nouvel arrêté du 25 mai 2016, même si sa mise en place a été retardée par les aléas du PRES. Le suivi implique un rapport annuel, un rendez-vous pour les doctorants de 4^{ème} ou 6^{ème} années selon le statut (doctorant contractuel, salarié ou autofinancé). Si des traces du travail réalisé semblent demandées, il manque pour autant la présence de règles claires et identiques pour tous. Cette absence semble avoir causé chez certains quelques troubles évoqués par les doctorants lors de leur rencontre avec le comité HCERES.

Le ratio entre doctorants inscrits et soutenances est faible (10 à 12 %), ce qui renvoie à la durée des thèses (moyenne de 59 mois sur les quatre dernières années) et aux abandons (8 à 6 % des effectifs globaux selon les chiffres fournis pour les trois dernières années). Un effort est cependant mené pour réduire les abandons, notamment par le biais d'un entretien individuel avec le directeur de l'ED qui est proposé avant soutenance pour détecter les éventuelles difficultés et pour accompagner les doctorants jusqu'à leur soutenance. Si l'on perçoit des efforts pour encadrer et suivre les doctorants, il n'est pas certain que l'ED prenne assez en compte une productivité réduite et considère que cette question est essentielle, comme en témoigne un projet qui ne vise pas à augmenter le ratio des soutenances par rapport aux inscrits mais simplement à augmenter les inscrits, avec un effet sur les soutenances à terme. Finalement, il reste difficile de comprendre ce que l'ED prévoit de faire pour limiter les abandons. Il semble que les actions volontaristes engagées n'aient pas toutes abouti aux résultats escomptés. Sans doute faut-il du temps pour récolter les profits de telles actions. De façon générale, les chiffres indiqués dans le dossier fourni souffrent d'un certain flottement et sont donc des indicateurs à relativiser.

- Suivi et Insertion des docteurs

Le suivi est réalisé par l'ED SHS et l'Observatoire du Suivi, de l'Insertion Professionnelle et de l'Evaluation (OSIPE) de l'université. Le taux de réponse des docteurs en SHS est relativement faible (54,2 %). Ce suivi est jugé « insuffisant » dans l'auto-évaluation. Il n'a pas été possible de faire correspondre les chiffres donnés dans les deux tableaux récapitulatifs, le chiffre de « répondants » étant supérieur à celui des thèses soutenues. Les chiffres sont très difficiles à analyser, rendant ainsi délicat l'appréciation des résultats d'insertion.

Il n'y a pas d'indication quant à l'exploitation des données. Cependant, le projet présenté oralement a mentionné que l'ED s'efforcera de communiquer plus largement sur ce sujet et d'organiser une réunion de bilan annuel. La formation est en partie conçue pour permettre les poursuites de carrière : UE de professionnalisation dans le plan de formation, Doctoriales.

Au-delà, d'autres actions ont été mises en place : offres d'emplois sur le site de l'ED, annuaire, réseau d'*alumni*, prises de contact avec les milieux économiques locaux etc. Des efforts significatifs ont donc été menés par l'école pour accompagner ses doctorants.

Différents dispositifs ou manifestations constituent autant de contributions à la valorisation du doctorat : MT 180, association de doctorants (créée en 2015), cérémonie de remise des diplômes, prix de thèses (mais auquel postulent peu de candidats). L'école doctorale réalise donc un travail tout à fait satisfaisant alors même que l'absence de collège doctoral la laisse un peu isolée dans un domaine qui exige la convergence d'efforts. On notera ici encore la difficulté d'avoir des statistiques satisfaisantes, mais l'environnement le permet-il ?

Autoévaluation et projet :

L'auto-évaluation transmise au comité HCERES signale six points faibles, et ne mentionne aucun point fort (même s'il est évoqué qu'il y en a). On peut s'en étonner étant donné le travail réalisé dans des conditions parfois difficiles. On peut cependant reconnaître à l'autoévaluation une certaine lucidité et une profonde honnêteté.

Le projet proposé par l'ED manque de vision et d'ambition, alors même que la situation demanderait des actions ou des réactions énergiques. Il semble se limiter à l'application du nouvel arrêté sans que l'on perçoive des objectifs plus spécifiques, une volonté d'améliorer les indicateurs. Un point qui pose en particulier question au comité est celui de la volonté de doubler, sur le moyen terme, le nombre de doctorants accueillis à l'URCA. Bien que la proportion actuelle de doctorants inscrits à l'université soit effectivement nettement inférieure aux valeurs moyennes nationales, la situation actuelle (baisse des doctorants en SHS, incertitude sur les recrutements et le financement des universités), ne permet pas au comité de considérer raisonnable cet objectif, qui pourrait s'opérer par un recrutement de doctorants dont la motivation ou le niveau seraient insuffisants, augmentant ainsi les risques d'abandons. L'objectif souhaitable serait donc plutôt de doubler les docteurs (seul chiffre significatif pour une ED ou une université) en n'augmentant qu'à la marge le nombre de doctorants et donc viser la productivité, suivant une approche plus qualitative et moins quantitative.

Appréciation globale :

L'école doctorale *Sciences de l'Homme et de la Société* a réalisé un travail en grande partie conforme à ce que l'on peut attendre, malgré un contexte institutionnel difficile et qui est loin d'être stabilisé au moment de la présentation du projet (la situation nouvelle, au sein de la région Grand Est, comporte des risques évidents), ainsi que des moyens matériels et financiers limités. On peut regretter que la question du rôle du collège doctoral de la ComUE ne soit pas clarifiée. Le taux de soutenance par rapport à celui des inscrits reste faible, ce qui renvoie aux abandons et à la longueur des thèses. Si l'ED n'est pas entièrement responsable de cette situation et a pris des mesures pour améliorer l'encadrement, le projet proposé n'affronte pas assez cette question, et ne présente pas de choix politiques clairs, nettement marqués, qui esquissent une voie de sortie hors des difficultés présentes.

Points forts :

- Une école multidisciplinaire cohérente au niveau local.
- Un travail significatif pour améliorer le suivi des doctorants et intégrer les évolutions réglementaires.
- Une offre de formation intéressante.
- Un travail sur la valorisation du doctorat et le sentiment d'appartenance des doctorants à l'ED.
- Un potentiel d'encadrement élevé.
- Des capacités d'adaptation suite aux difficultés de contexte. j

Points faibles :

- Un projet pas assez personnalisé et insuffisamment ambitieux.
- Une absence de réflexion pour réduire les abandons et la durée des thèses.
- Un objectif de doublement des doctorants qui semble très difficilement réalisable et qui pourrait détériorer certains indicateurs (cf point précédent).
- Des moyens encore limités pour mettre en place une politique ambitieuse.

Recommandations pour l'établissement

Le comité HCERES propose les recommandations ou pistes de réflexion suivantes :

- Redéfinir le projet en cherchant à accroître le nombre de docteurs en n'augmentant les inscrits qu'à la marge (en relation avec l'augmentation des financements). Il apparaît nécessaire que l'Université Reims Champagne-Ardenne (ou la ComUE) affirme des spécificités qui lui permettent de résister à la concurrence des grandes universités de la région (Strasbourg et Lorraine).
- Un objectif de qualité serait préférable au doublement du nombre de doctorants qui risquerait de réduire la qualité des thèses et/ou augmenter les taux d'abandon.
- Mettre l'accent sur la lutte contre les abandons et la durée trop longue des thèses en utilisant la mise en place de la nouvelle réglementation. Revoir la gouvernance autour d'un Bureau de l'ED plus conséquent, stable et capable d'être une force de proposition pour le Conseil.
- Mettre en place au plus vite un collège doctoral à même de soutenir les efforts de l'ED SHS.
- Augmenter le budget pour mieux soutenir les mobilités et la participation aux colloques, et donner un soutien administratif adapté à l'augmentation et la complexification des missions des écoles doctorales.
- Améliorer la communication et les relations avec les unités de recherche.

Observations de l'établissement

Reims, le 05 avril 2017

*Le Président de l'Université de Reims
Champagne-Ardenne*

N/Réf. : /2017/MH/DEVU

Affaire suivie par Mme Mélanie HOFFERT

À

Monsieur Michel COSNARD
Président du Hcéres

Objet : Retour sur le rapport d'évaluation de l'école doctorale SHS

Monsieur le Président,

L'Université de Reims Champagne-Ardenne tient à remercier l'ensemble des personnels du Hcéres, ainsi que les experts qui ont mené l'ensemble des évaluations de nos formations. Les remarques et recommandations qui ont été faites nous seront très utiles pour finaliser notre projet.

Vous trouverez ci-après la réponse du responsable de l'école doctorale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Guillaume GELLÉ

Commentaires du responsable de l'école doctorale SHS

Nous remercions le comité HCERES pour la qualité des échanges et la richesse des recommandations proposées.

Le comité souligne les efforts réalisés par l'ED en termes d'offre de formation, de "développement des activités de suivi et d'animation conséquentes" ainsi que la capacité de l'ED à mettre en place le nouvel arrêté, et ce dans un contexte institutionnel changeant et des ressources matérielles limitées par la situation financière de l'établissement. Le comité a remarqué le caractère multidisciplinaire de l'ED, l'offre de formation et le travail réalisé ces dernières années pour créer un sentiment d'appartenance chez les doctorants de l'ED.

Suite aux suggestions proposées, nous apportons les éléments de réponse suivants :

La première recommandation propose de redéfinir le projet de l'ED en privilégiant des objectifs qualitatifs plutôt que quantitatifs comme le doublement du nombre de doctorant. Le rapport préconise notamment de lutter à la fois contre le taux d'abandon mais aussi de veiller à diminuer la durée des thèses. Nous tenons à préciser à nouveau que le doublement du nombre de doctorants est un objectif à moyen terme qui dépasse le cadre du prochain contrat avec une montée progressive sur 10 ans et qu'il concerne l'ensemble des doctorants inscrits dans l'établissement (toutes ED confondues). Lors du prochain contrat, nous souhaitons, dans un premier temps, augmenter le rapport entre le nombre de doctorants et le nombre total d'étudiants inscrits à l'URCA afin de réduire l'écart observé avec la moyenne des universités françaises. Il va de soi que cela ne doit pas se faire au détriment d'autres indicateurs comme la durée des thèses ou le taux d'abandon. Pour éviter ce travers, nous mettrons en place dès cette année, une série d'indicateurs dont nous contrôlerons l'évolution de manière régulière. Ces indicateurs feront partie du bilan annuel de l'ED que nous présenterons au conseil de l'ED et au Conseil Académique de l'URCA. D'autre part, la mise en œuvre des nouveaux dispositifs contenus dans l'arrêté en termes de suivi de thèse ainsi que les entretiens préalables à la réinscription en quatrième année seront des éléments de nature à préserver la qualité du suivi.

Comme cela a été souligné dans le rapport du comité de visite, la gouvernance de l'ED peut être améliorée. Le bureau de l'école doctorale sera composé du directeur, du directeur-adjoint et de la directrice administrative. Afin d'élargir le bureau nous proposerons également au vice-président du Conseil Académique en charge de la politique scientifique de participer aux réunions. Un ordre du jour sera établi pour chaque réunion et les directeurs d'unités de recherche seront invités à y participer. Celles-ci seront régulièrement tenues afin de préparer et mettre en œuvre les décisions prises par le conseil de l'ED.

En ce qui concerne le budget destiné à soutenir la mobilité et la participation aux colloques, il a été décidé d'allouer un budget par doctorant sur appel à candidature. Ce budget sera utilisé par le doctorant pour financer partiellement ou totalement la présentation d'un article lors d'un colloque national ou international. Le choix du colloque devra se faire en concertation avec le directeur de recherche.

Le soutien administratif a été pointé comme un point faible du fonctionnement de l'ED. Depuis la visite du comité, deux personnes ont été recrutées en interne afin de résoudre en partie les problèmes évoqués dans le bilan.

Une dernière suggestion concernait l'amélioration de la communication et des relations avec les unités de recherche. Sur ce point, le projet de l'ED apportait déjà des éléments de réponse puisqu'une réunion annuelle avec les directeurs d'unités sera organisée afin de présenter le bilan et d'échanger sur les moyens d'améliorer le fonctionnement. Nous travaillerons en étroite collaboration avec chacun des encadrants et ce, dès le dépôt de chaque projet, pour faciliter la rédaction des conventions individuelles de formation doctorale et nous y référer à chaque échéance annuelle pour la faire évoluer. C'est seulement avec un travail collaboratif entre les unités de recherche et l'ED que nous garantirons la qualité de nos recrutements et surtout leur suivi.

Enfin, l'ED participera également à la mise en place de projets fédérateurs pour les SHS. Une première initiative a été conduite très récemment pour explorer les possibilités de collaboration avec la MSH Lorraine.